

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2018

PREMIER PAQUET MOBILITÉ - (N° 658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD2

présenté par

M. Bouillon, Mme Karamanli, M. Garot, M. Le Foll et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 68.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à contester la latitude laissée aux États membres pour choisir le mode de taxation des véhicules. Ces marges de manœuvre laissées aux États ne sont pas de nature à permettre une application uniforme des mesures fiscales et ne servent pas les objectifs du développement durable. En effet, seule une tarification basée sur la distance parcourue (péage) permet de tenir compte réellement des émissions de CO2 et autres polluants de chaque véhicule.